

DM2024050201

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
05 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 du mois de février à 14 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame Catherine GARANDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présent(es) : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Françoise FERRAND LE MAULF, Madame Guylaine CAILLONNEAU, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Bénédicte BRETECHE

Etaient absent(es) excusé(es) : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON,

Absent(es) :

Pouvoir (s) : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU

Etaient également présents : Madame Véronique PRIGENT (CCAS)

Convocation du 29 janvier 2024

Nombre de membres : 11

Présents : 9

Suffrages exprimés : 10

Quorum : 6

22°) CCAS/FINANCES - Présentation du débat d'orientation budgétaire 2024

Madame la vice-présidente rappelle les tendances dégagées en 2023 et précise les montants.

En investissement, on notera sur l'année écoulée les dépenses suivantes :

- Aménagement paysager des résidences Pierre Cloutour - 6 985,30 €
- Achat de mobilier bureau de l'agent (suite au déménagement du CCAS) - 1 596,73 €
- Remboursement de l'emprunt - 5 501,43 €

En fonctionnement, on remarquera que les résidences Pierre Cloutour nécessitent des travaux de réparation plus fréquentes, **si ce n'est les dépenses restent sensiblement les mêmes sur les différents postes.**



Signé électroniquement par :

Catherine Garandéau

Date de signature: 07/02/2024

Quantité : 100 Présidente CCAS

Talmont Saint Hilaire

Pour rappel, en 2023 :

→ **Le goûter des aînés** organisé le mercredi 6 décembre 2023 à l'assemblée aux Ribandeaux environ 360 personnes de plus de 75 ans sur 1 300 invitées. Le groupe SCOPITONE a proposé un concert des musiques des années 70. Un goûter était offert aux personnes présentes.

Par ailleurs, tous les foyers des 1 300 personnes recensées ont reçu un calendrier chevalet avec des vues anciennes de Talmont. Soit 1 000 envois. Les bénévoles ont aidé à la mise sous pli des invitations au goûter, à la mise sous pli des calendriers, ainsi qu'au service le jour du goûter. - 8 246,50 €

→ **Subventions aux associations** - 4 230 € répartis ainsi :

- Le Panier talmondais : 1 540 €
- La Banque alimentaire de Vendée : 460 €
- Les restos du Coeur : 350 €
- Le Secours catholique : 800 €
- Le Secours populaire : 230 €
- SOS Femmes Vendée : 500 €
- Cent pour 1 : 350 €

→ **Subventions aux deux EHPAD**

Pour rappel, il avait été décidé en 2019 de prévoir 4 000 € au budget du CCAS pour encourager un projet commun entre les deux EHPAD.

En 2023, l'EHPAD Sainte Marie s'est vu attribué 2 000€ pour son animation « médiation animale » (au titre de l'année 2022)

En septembre ont été votés 2 000 € aux deux EHPAD pour la réalisation de leurs projets respectifs. Les deux EHPAD ont fait savoir qu'il était difficile pour eux de mettre en place des projets communs.

→ **Dispositif d'aide à l'accession**

En mars 2023, le CA avait voté un montant total de 36 000 euros de nouvelles aides pour l'année 2023 (10 pass accession + 4 ecopass).

Ont été versés 3 000 € pour les Ecopass (2 X 1 500€) et 12 000 € (4 x 3 000 €) pour les pass accession

La publicité pour ce dispositif est faite sur les publications de la ville, le site internet et le service urbanisme. Madame Véronique PRIGENT rappelle les nombres de dossiers validés depuis 2017.

Madame Catherine GARANDEAU reexplique le dispositif.

→ **Aides alimentaires** - Les administrateurs ont voté en septembre et mis en œuvre un dispositif d'aides alimentaires sous certaines conditions. La commission permanente s'est réunie 6 fois : 701,85 € ont été versés.

Des administrateurs précisent qu'il y a peu de demandes pour le moment.

→ **Résidences Pierre Cloutour 1 et 2**

Des travaux ont été réalisés pour des dépannages, changer des portes ou fenêtres ... - 7 246,90 €

L'engazonnement a été réalisé en 2022. Restait à paysager les parcelles.

En 2023, des massifs ont été réalisés, une allée créée, un claustra rajouté.

Le reste de l'année, le paysagiste a entretenu les espaces verts : pelouse, haies.

L'année 2023, la CCAS a choisi de travailler avec l'ESAT de la Roche-sur-Yon afin d'aider une structure qui accompagne des personnes handicapées.

En 2023, un contrat annuel d'entretien a été signé avec l'ESAT pour un montant de 1 065 €. (Il y a eu 8 passages soit $1\ 065/8 = 133,13$ €).

Madame Ferrand demande si le CCAS ne pourrait pas dégager les objectifs 2024, définir les grandes orientations. S'en suit un débat sur la non réalisation de l'ABS, mais l'utilité d'avoir les chiffres des dernières années. Madame Catherine GARANDEAU prend bonne note de la demande et en reparlera avec les services.

Par ailleurs, madame Ferrand demande quelques précisions notamment la possibilité de faire de l'analytique. Madame Véronique PRIGENT se rapprochera du directeur financier de la ville. Une devis sera demandé à l'éditeur du logiciel Berger Levrault. Il faudra préciser le besoin.

Elle suggère aussi de recenser les demandes sociales. Elles sont toutes dans un registre au CCAS.

Madame Véronique PRIGENT prend bien toutes ces demandes en compte.

Les orientations 2024

En fonctionnement :

→ Le goûter de Noël pour les aînés (1^{er} mercredi du mois de décembre 2024) – Quel format retenir ? Spectacle, goûter, agenda chevalet, panier garni ??? (+ de 1 300 personnes de + 75 ans sur la commune en 2023 donc certainement encore plus en 2024). Doit-on revoir l'âge ?

→ Un groupe de travail se réunira en juin-juillet pour déterminer le format du prochain temps fort pour les aînés.

→ Les bons alimentaires ou autres distribués aux personnes sans domicile fixe de passage (bon pour un menu à la boulangerie par ex). En 2023, il n'y avait eu aucune demande.

→ L'aide alimentaire telle que votée en 2022

→ Mise en place d'aides facultatives que la commission sociale déterminera. Par exemple, des aides pour le carburant, l'énergie, Les administrateurs souhaitent réfléchir à d'autres aides telles qu'une aide pour le BAFA, le permis de conduire, le sport ou encore la culture.

→ Ainsi un groupe de travail se réunira pour déterminer les aides, les conditions ...

Ce groupe sera constitué de Mesdames Françoise FERRAND, Guylaine CAILLONEAU, Guylaine GILLEREAU, Bénédicte BRETECHE et Monsieur Didier SIONNEAU.

→ Le soutien financier envers les associations à vocation sociale qui présentent un dossier argumenté complet.

→ Le soutien financier pour les deux EHPAD, chacune aura une subvention. Le CCAS prend bien en compte la difficulté pour les deux établissements de réaliser un projet commun.

→ L'attribution de secours exceptionnels (sépulture, nettoyage ...).

→ L'attribution des aides pour l'accession à la propriété.

Les membres votaient les années passées 10 dossiers pour le pass accession (3 000 €/dossier) et 4 pour l'amélioration énergétique de l'habitat (1 500 €/dossier).

→ Entretien des bâtiments : sont à prévoir des réparations + un changement de porte + l'isolation des toitures à reprendre sur PC 1 et PC2 (Inv).

En investissement :

→ Le remboursement de l'emprunt contracté avec le Crédit Agricole en 2017, débloqué en 2018 (prêt sur 30 ans).

→ Un logiciel métier pour faciliter et optimiser le travail de l'agent du CCAS (travail en cours en collaboration avec l'UDCCAS prévu en 2023 reporté à 2024 - Union départementale des CCAS)

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration

décide

d'approuver le débat d'orientation budgétaire

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 6 février 2024
Le Président, Maxence de RUGY**

DM2024050202

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
05 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 du mois de février à 14 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame Catherine GARANDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présent(es) : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Françoise FERRAND LE MAULF, Madame Guylaine CAILLONNEAU, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Bénédicte BRETECHE

Etaient absent(es) excusé(es) : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON,

Absent(es) :

Pouvoir (s) : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU

Etaient également présents : Madame Véronique PRIGENT (CCAS)

Convocation du 29 janvier 2024

Nombre de membres : 11

Présents : 9

Suffrages exprimés : 10

Quorum : 6

2°) CCAS-CONVENTION - Conclusion d'une convention avec AXA dans le cadre du dispositif « Assurance Santé pour votre Commune »

Madame Catherine GARANDEAU, Vice présidente du CCAS rappelle à l'Assemblée qu'initiiée en septembre 2018 par la Ville de Talmont-Saint-Hilaire et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la mutuelle communale a été mise en place par la société AXA.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des actions et inte  AS :

Signé électroniquement par :

Catherine Garandeanu
Date de Signature : 07/02/2024

Qualité : Vice-Présidente CCAS de
Talmont Saint Hilaire

- Obligatoire, dans la mesure où le projet de mutuelle communale implique la pré-instruction de dossiers relatifs au droit à une couverture complémentaire santé grâce aux dispositifs publics ;
- Facultative, dans le respect des principes de spécialité territoriale (seules les personnes résidant sur la commune peuvent bénéficier des prestations du CCAS), de spécialité matérielle (le CCAS intervient dans le cadre d'une action à caractère social et d'égalité de traitement ; toutes

les personnes placées dans des situations objectivement identiques ont droit à ce nouveau dispositif).

L'objectif est de proposer un outil de cohésion sociale et territoriale pour conseiller les personnes en difficulté sur leurs droits en santé, diminuer les renoncements croissants aux soins pour raison financière et permettre un gain de pouvoir d'achat (tarifs négociés avec l'assureur).

Un appel à projet a donc été organisé afin de retenir un organisme d'assurance, une mutuelle ou une institution de prévoyance proposant une assurance complémentaire santé, accompagnée de garanties, de services et d'un accueil physique sur le territoire communal, ainsi qu'un engagement à participer aux actions de prévention santé.

Il convient de formaliser la démarche, jusqu'en 2024 inclu, avec la société AXA, ayant pour objet de permettre à celle-ci de proposer une complémentaire santé aux habitants à des conditions tarifaires avantageuses. En contrepartie, il est demandé à la Commune de diffuser largement l'information auprès de la population. Un projet de convention en ce sens est joint en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la convention avec la société AXA joint à la présente délibération ;

Vu la prochaine délibération présentée au conseil municipal du 5 février 2024 ;

Le conseil d'administration à l'unanimité

1°) autorise Monsieur le Président ou la Vice-présidente à signer la convention, à intervenir avec la société AXA France,

2°) autorise Monsieur le Président ou la Vice-présidente à signer tout document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 6 février 2024
Le Président, Maxence de RUGY**